



## SUPRÊME CONSEIL DE MÉDITERRANÉE

### RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ACCEPTÉ

A.:L.:G.:D.:G.:A.:D.:L.:U.:

CONSEIL D'ETUDES ET DE RECHERCHE DU S.:C.:M.:

MANIFESTE

Projet Initial 3 juillet 2022

Dans son Manifeste, le Suprême Conseil de Méditerranée du Rite Écossais Ancien et Accepté s'est donné en autres missions :

- D'éclairer, d'instruire et de rassembler nos Frères et nos Sœurs de l'Ordre Maçonnique,
- De maintenir la Régularité dans les Travaux de chaque Grade et Degré.

Afin de renforcer encore ses moyens en vue de concourir à l'atteinte de ces objectifs, le Conseil Suprême décide de créer le « *Conseil d'Etudes et de Recherche du Suprême Conseil de Méditerranée* ».

Placé sous les auspices du Suprême Conseil de Méditerranée, il porte le titre distinctif de *Bannockburn*.



## 1. Objet du Conseil d'Etudes et de Recherche Bannockburn

Le Conseil Bannockburn a pour objet de travailler, en tenue rituelle, sur des sujets qui ne sont pas susceptibles d'être traités de manière habituelle et/ou spécifique dans les Loges de la Juridiction (Loge de Perfection, Chapitre, Aréopage, Grand Tribunal, Grand Consistoire, Conseil Suprême).

## 2. Organisation du Conseil d'Etudes et de Recherche Bannockburn

Le Conseil Bannockburn organise, administre et conduit ses travaux sous l'autorité de son Président. Celui-ci est nommé par le Conseil Suprême pour une période renouvelable d'un an. Comme pour les Loges du S.:C.:M.:, il soumet la composition de son collège d'officiers à la gouvernance de la juridiction.

## 3. Composition du Conseil d'Etudes et de Recherche Bannockburn

Pour devenir Membre du Conseil d'Etudes et de Recherche du S.:C.:M.:, il faut en faire la demande expresse au T.:P.:S.:G.:C.:. Tous les membres doivent être cooptés par le Conseil Suprême.

Il peut s'agir :

- De membres titulaires, membres de la juridiction du Suprême Conseil de Méditerranée, porteurs au moins du 30<sup>ème</sup> degré du R.:E.:A.:A.:
- De membres invités, pouvant provenir d'autres juridictions, porteurs d'un degré au moins équivalent au 30<sup>ème</sup> degré du R.:E.:A.:A.:

Il ne sera pas demandé de capitation spécifique pour les membres titulaires. Les membres invités devront s'acquitter d'une contribution symbolique de 50 €.

Les locaux et le matériel symbolique nécessaires sont ceux dont dispose le S.:C.:M.: et il appartiendra au Président de Bannockburn d'optimiser au mieux cette facilité.

## 4. Principes de fonctionnement de Recherche Bannockburn

Le Conseil Bannockburn travaille sous les formes rituelles accoutumées du S.:C.:M.:. Ses Travaux peuvent s'ouvrir à n'importe quel Degré, du 4<sup>ème</sup> au 33<sup>ème</sup> du Rite Écossais Ancien et Accepté.

Le Conseil Bannockburn ne peut procéder à aucune initiation rituellement valide ni conférer aucun titre. Il n'interfère en rien dans le fonctionnement des Loges de la juridiction.

Sous cette réserve de principe, l'éventail des possibilités reste largement ouvert : travaux historiques au sens le plus étendu, analyse directe ou comparée des rituels, des doctrines maçonniques, de leur évolution etc., réflexion globale sur le rite indépendamment des spécificités de degré....

Le calendrier des travaux est établi par le Président du Conseil, il est soumis à l'approbation du Conseil Suprême.

L'intitulé des travaux est fixé par le Président sur propositions des membres titulaires ou invités du Conseil, en tenant compte de toute suggestion qui pourrait être formulée par les différentes Loges de la Juridiction ou par les Ateliers de travail qui en sont l'émanation.

Les travaux sont introduits en Tenue par un Membre désigné sous la forme d'une « Planche » rituelle dont la présentation orale ne devra pas dépasser 10/15 minutes (1500 mots environ), sans préjuger d'un caractère plus exhaustif pour le document final qui sera archivé sur le site du S.:C.:M.:. Tous les participants devront avoir sérieusement préparé leurs propres réflexions sur le sujet étudié afin d'apporter une contribution effective aux travaux.

A la date d'élaboration de ce Manifeste, il est envisagé d'organiser deux Tenues par an. Pour chacune d'elles, le collège des officiants est constitué au minimum par le Président, le Secrétaire, le Premier Assistant du Président et un Maître des cérémonies (cf. dénominations rituelles en fonction du degré d'ouverture des travaux)

## 5. Période d'expérimentation

La première année de fonctionnement sera conduite expérimentalement sur la base de ces principes. En fonction des retours d'expérience, le Conseil Suprême, en lien avec le Président désigné pour ce lancement, pourra être conduit à envisager quelques aménagements et/ou décider de la pérennisation du Conseil d'Etudes et de Recherche Bannockburn.



Robert FITOUSSI  
Très Puissant Souverain Grand Commandeur  
Suprême Conseil de Méditerranée